



Énergie renouvelable.  
Développement durable.

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## INNERGEX : TIRER PARTI DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT PERMET D'OBTENIR DE SOLIDES RÉSULTATS

Placement privé de 661 M\$ et alliance stratégique  
avec un engagement initial de 500 M\$ avec Hydro-Québec

- Les produits des activités poursuivies ont augmenté de 16 % à 557,0 M\$ en 2019 comparativement à 2018.
- Les produits proportionnels ont augmenté de 17 % à 660,9 M\$ en 2019 comparativement à 2018.
- Le BAIIA ajusté des activités poursuivies a augmenté de 16 % à 409,2 M\$ en 2019 comparativement à 2018.
- Le BAIIA ajusté proportionnel a augmenté de 21 % à 516,8 M\$ en 2019 comparativement à 2018.
- Le parc éolien Foard City a été complètement mis en service le 27 septembre 2019 et le parc solaire Phoebe, le 19 novembre 2019.
- Le conseil d'administration déclare une septième augmentation annuelle consécutive du dividende de 0,02 \$ à 0,72 \$ par action ordinaire.
- Louis Veci a été nommé au conseil d'administration.

---

*Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.*

**LONGUEUIL, Québec, le 27 février 2020** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») publie aujourd'hui ses résultats opérationnels et financiers pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019. La hausse des produits et du BAIIA ajusté des activités poursuivies est essentiellement attribuable à l'acquisition de la participation restante de 62 % dans les parcs éoliens Cartier en octobre 2018 et à la mise en service du parc éolien Foard City et du parc solaire Phoebe en 2019.

« Je suis extrêmement fier des nombreux succès que nous avons obtenus en 2019. Nous avons commencé l'année par la cession stratégique de nos actifs islandais et nous avons intégré harmonieusement dans nos opérations les sept grandes acquisitions que nous avons réalisées en 2018. Nous avons terminé l'exercice ravis de nos nombreuses réalisations, notamment la mise en service de deux projets majeurs au Texas et l'avancement de sept autres projets à divers stades de développement », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Alors que l'exercice 2020 vient à peine de commencer, nous avons déjà des raisons d'être enthousiastes en raison de la récente alliance stratégique signée avec Hydro-Québec en février, qui accélérera nos objectifs de croissance mutuels et qui permettra de partager les avantages de nos compétences, de nos expériences et de nos connaissances complémentaires. En outre, Hydro-Québec a investi 661 M\$ dans Innergex par l'intermédiaire d'un placement privé de 34,6 millions d'actions. Nous sommes enthousiastes de poursuivre notre croissance stratégique avec l'appui d'un partenaire aussi réputé qui est aussi un leader reconnu dans le secteur des énergies renouvelables. »

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le 23 mai 2019, la Société a annoncé la clôture de la vente de sa filiale entièrement détenue Magma Energy Sweden A.B. (« Magma Sweden »), qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka hf (« HS Orka »), détentrice de deux centrales géothermiques, d'un projet hydroélectrique en développement et de projets potentiels en Islande qui sont maintenant traités comme des activités abandonnées. Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le présent communiqué de presse concernent les activités poursuivies.

	Périodes de trois mois closes les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<i>Les montants présentés sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.</i>				
Production (MWh)	1 793 803	1 396 066	6 509 622	5 086 497
Moyenne à long terme (MWh) (« PMLT »)	1 935 082	1 399 745	6 770 170	5 283 616
Produits	143 116	138 252	557 042	481 418
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	103 333	103 270	409 175	352 179
(Perte nette) bénéfice net découlant des activités poursuivies	(48 049)	18 816	(53 026)	26 215
(Perte nette) bénéfice net	(47 405)	14 241	(31 211)	25 718
(Perte nette) bénéfice net par action découlant des activités poursuivies attribuable aux propriétaires, de base et dilué(e) (\$)	(0,35)	0,11	(0,40)	0,20
(Perte nette) bénéfice net par action attribuable aux propriétaires, de base et dilué(e) (\$)	(0,34)	0,11	(0,25)	0,19
Production proportionnelle (MWh) <sup>1</sup>	2 145 799	1 757 772	8 021 758	6 361 733
Produits proportionnels <sup>1</sup>	170 111	162 038	660 941	564 686
BAIIA ajusté proportionnel <sup>1</sup>	141 284	124 080	516 819	428 684
			Périodes de douze mois closes les 31 décembre	
			2019	2018
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>			93 311	105 124
Ratio de distribution <sup>1</sup>			102 %	86 %

<sup>1</sup> Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde sur les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir une définition de la production proportionnelle, des produits proportionnels, du BAIIA ajusté, du BAIIA ajusté proportionnel, des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution.

### Période de trois mois close le 31 décembre 2019

La production s'est accrue de 28 % et la production proportionnelle de 22 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- La production s'est établie à 93 % de la PMLT.
  - Les centrales hydroélectriques ont produit 73 % de leur PMLT.
  - Les parcs éoliens ont produit 102 % de leur PMLT.
  - Les parcs solaires ont produit 97 % de leur PMLT.

La hausse de 4 % des produits est attribuable principalement à la mise en service du parc éolien Foard City le 27 septembre 2019 et du parc solaire Phoebe le 19 novembre 2019 et à la hausse de la production des parcs éoliens en France, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par une diminution de la production de nos centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique ainsi que par le prix de vente moyen et la production plus faible de certaines centrales hydroélectriques du Québec.

Le BAIIA ajusté a été stable en raison surtout de la hausse des produits tirés du secteur de la production éolienne et du secteur de la production solaire, contrebalancée par une diminution des produits tirés du secteur de la production hydroélectrique en raison du recul des produits en Colombie-Britannique et au Québec.

La marge du BAIIA ajusté a diminué, passant de 74,7 % à 72,2 % pour la période de trois mois, en raison principalement de la baisse de la production des centrales hydroélectriques et de la diminution des produits du parc de Mesgi'g Ugnu's'n attribuable à une baisse de la production.

L'augmentation de 5 % des produits proportionnels et de 14 % du BAIIA ajusté proportionnel est imputable principalement à l'apport plus élevé des parcs éoliens au Texas et en Colombie-Britannique, en partie contrebalancé par la baisse des produits tirés des centrales hydroélectriques au Chili. L'augmentation du BAIIA ajusté proportionnel est aussi imputable aux CIP générés par le parc éolien Foard City par suite de sa mise en service le 27 septembre 2019 et à la plus grande contribution en CIP des parcs éoliens au Texas en raison d'une plus grande production.

Pour la période de trois mois close le 31 décembre 2019, la Société a enregistré une perte nette découlant des activités poursuivies de 48,0 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et diluée de 0,35 \$ par action), comparativement à un bénéfice net découlant des activités poursuivies de 18,8 M\$ (bénéfice net découlant des activités poursuivies de base et dilué de 0,11 \$ par action) pour la période correspondante de 2018. La variation de 66,9 M\$ s'explique par une augmentation de 91,0 M\$ de la charge d'impôt, une variation défavorable de 49,8 M\$ de la perte nette latente (du profit net latent) sur instruments financiers, une augmentation de 10,7 M\$ des amortissements, une diminution de 10,0 M\$ de la quote-part du bénéfice des coentreprises et des entreprises associées, une dépréciation de 8,2 M\$ à l'égard des frais de développement de projets et une augmentation de 6,0 M\$ des charges financières. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par une augmentation de 108,9 M\$ des autres produits et une augmentation de 0,1 M\$ du BAIIA ajusté.

#### ***Période de douze mois close le 31 décembre 2019***

La production s'est accrue de 28 % et la production proportionnelle de 26 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- La production s'est établie à 96 % de la PMLT.
  - Les centrales hydroélectriques ont produit 88 % de leur PMLT.
  - Les parcs éoliens ont produit 103 % de leur PMLT.
  - Les parcs solaires ont produit 99 % de leur PMLT.

La hausse de 16 % des produits est attribuable principalement à la participation restante de 62 % dans les parcs éoliens Cartier acquise en octobre 2018, à la hausse de la production des parcs éoliens en France, à l'apport du parc éolien Foard City et du parc solaire Phoebe récemment mis en service, facteurs en partie contrebalancés par une diminution de la production dans la plupart de nos centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique et au Québec.

L'augmentation de 16 % du BAIIA ajusté découle surtout de la hausse des produits tirés des secteurs de la production éolienne et de la production solaire, contrebalancée par une diminution des produits tirés du secteur de la production hydroélectrique.

La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 73,2 % à 73,5 % pour la période de douze mois, en raison principalement des changements apportés à la composition des secteurs étant donné que la production éolienne représente une proportion plus élevée du BAIIA ajusté. Le rendement des produits des activités éoliennes est habituellement meilleur que celui des activités hydroélectriques en raison des charges d'exploitation plus faibles.

L'augmentation de 17 % des produits proportionnels et de 21 % du BAIIA ajusté proportionnel est imputable principalement au placement dans Energía Llama, à l'apport plus élevé des centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique et à la hausse des produits tirés des parcs éoliens au Texas et en Colombie-Britannique. L'augmentation du BAIIA ajusté proportionnel est aussi imputable à la plus grande contribution en CIP des parcs éoliens au Texas en raison d'une plus grande production et aux CIP générés par le parc éolien Foard City par suite de sa mise en service le 27 septembre 2019.

Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2019, la Société a enregistré une perte nette découlant des activités poursuivies de 53,0 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et dilué de 0,40 \$ par action), comparativement à un bénéfice net découlant des activités poursuivies de 26,2 M\$ (bénéfice net découlant des activités poursuivies de base et dilué de 0,20 \$ par action) pour la période correspondante de 2018. La variation de 79,2 M\$ s'explique par un accroissement de 91,6 M\$ de la dépense d'impôt, une variation défavorable de 62,9 M\$ de la perte nette latente (du profit net latent) sur les instruments financiers, une augmentation de 43,3 M\$ des amortissements, un accroissement de 35,9 M\$ des charges financières, une diminution de 11,1 M\$ de la quote-part du bénéfice des coentreprises et des entreprises associées et une dépréciation de 8,2 M\$ à l'égard des frais de développement de projets. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation de 116,8 M\$ du montant net des autres produits, une hausse de 57,0 M\$ du BAIIA ajusté.

#### ***Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution***

Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2019, la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 93,3 M\$, comparativement à 105,1 M\$ pour la période correspondante l'an dernier. La diminution des flux de trésorerie disponibles est attribuable principalement à l'augmentation des remboursements prévus de capital sur la dette liée et à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires par la Société ont représenté 102 % des flux de trésorerie disponibles, comparativement à 86 % pour la même période l'an dernier. Cette variation est en grande partie attribuable aux paiements de dividendes plus élevés en raison de l'émission, le 6 février 2018, de 24 327 225 actions dans le cadre de l'acquisition d'Alterra, à l'augmentation du

dividende trimestriel, à l'émission d'actions additionnelles au titre du Régime de réinvestissement de dividendes (« RRD ») et à la diminution de 11,8 M\$ des flux de trésorerie disponibles.

## **FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE**

### **Option de surallocation**

Le 30 septembre 2019, la Société a mené à terme son placement par voie de prise ferme de débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures ») d'un capital global de 125 M\$, à un prix de 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de débentures, portant intérêt au taux de 4,65 % par année, payable semestriellement à terme échu le 31 octobre et le 30 avril de chaque année à compter du 30 avril 2020 (les « débentures à 4,65 % »).

Le 2 octobre 2019, la Société a annoncé qu'elle a émis un montant total additionnel de 18,75 M\$ de capital de débentures à 4,65 % à la suite de l'exercice complet de l'option de surallocation octroyée aux preneurs fermes dans le cadre du placement de débentures à 4,65 % (l'« option de surallocation »).

Après avoir pris en compte l'option de surallocation, la Société a généré un produit total brut de 143,75 M\$ en vertu du placement, duquel un montant de 13,3 M\$ a été utilisé pour racheter les débentures convertibles à 4,25 %.

### **Rachat de débentures**

Le 5 septembre 2019, la Société a émis un avis de rachat et d'expiration du privilège de conversion visant les débentures à 4,25 % en circulation d'un capital global impayé de 100 M\$ venant à échéance le 31 août 2020 (les « débentures convertibles à 4,25 % »).

Du 30 septembre 2019 au 7 octobre 2019, une tranche de 40,9 M\$ du solde du capital impayé des débentures convertibles à 4,25 % a été convertie à la demande des porteurs en 2 727 265 actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 15 \$ l'action. Le capital restant de 13,3 M\$ a été racheté le 8 octobre 2019 au pair au prix de 1 000 \$ la débenture convertible, plus l'intérêt couru et impayé jusqu'au 8 octobre 2019, exclusivement. Le rachat a été financé par des prélèvements sur la facilité de crédit à terme renouvelable de la Société. Le 8 octobre 2019, les débentures convertibles à 4,25 % ont été radiées de la TSX.

### **Activités de construction**

#### ***Projet solaire Hillcrest (Ohio)***

Le 28 novembre 2019, la Société a annoncé qu'un contrat d'achat d'électricité (« CAÉ ») à long terme a été signé avec une société américaine ayant une cote d'investissement de première qualité. Les ventes prévues au CAÉ devraient débiter lorsque le parc solaire aura été mis en service commercial, ce qui devrait se produire en 2020. Innergex est tenue de ne pas divulguer les modalités de l'entente avant que l'autre partie n'ait diffusé l'information. Deux ordres de démarrage limité ont été conclus avec une société en ingénierie, approvisionnement et construction (« IAC ») pour l'exécution de contrats d'approvisionnement en tables et en convertisseurs, de conception des projets et d'essai sur site des pieux. La signature de l'entente IAC devrait avoir lieu au premier trimestre de 2020. Des négociations à l'égard de la liste de modalités sont en cours avec un investisseur participant au partage fiscal et un groupe de prêteurs, qui procèdent simultanément à leur contrôle préalable. La clôture du financement est prévue pour le deuxième trimestre de 2020. La mobilisation de la construction a commencé le 27 janvier 2020.

### ***Projet Innavik Hydro (Québec)***

Un CAÉ d'une durée de 40 ans a été conclu avec Hydro-Québec Distribution le 27 mai 2019, lequel devrait entrer en vigueur au quatrième trimestre de 2022. Le CAÉ a été approuvé par la Régie de l'énergie du Québec en décembre 2019. Les premiers équipements de construction ont été livrés en septembre, et les travaux de construction devraient commencer au deuxième trimestre de 2020. Le campement des travailleurs sur le site est prêt pour le début des travaux de construction.

### **Activité de mise en service**

#### ***Projet solaire Phoebe (Texas)***

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a réalisé la mise en service commerciale du parc solaire Phoebe de 250 MW, un projet composé de 768 000 panneaux solaires photovoltaïques à couches minces de la série 6 de First Solar situé sur un terrain d'environ 3 500 acres dans le comté de Winkler, au Texas.

Les prévisions antérieures, qui prévoyaient une PMLT brute estimée annuelle de 738,0 GWh, des produits annuels d'environ 25,6 M\$ US (33,2 M\$ CA) et un BAIIA ajusté annuel projeté d'environ 19,6 M\$ US (25,5 M\$ CA), ont été revues pour tenir compte de divers facteurs de production et s'établissent maintenant à 713,7 GWh, à 26,9 M\$ US (34,9 M\$ CA) et à 21,6 M\$ US (28,0 M\$ CA), respectivement.

### **ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE**

#### **Alliance stratégique et placement privé avec Hydro-Québec**

Le 6 février 2020, la Société a annoncé qu'elle avait formé une alliance stratégique avec Hydro-Québec pour accélérer sa croissance par des investissements dans des projets plus importants et plus diversifiés. Hydro-Québec a pris un premier engagement d'investir 500 M\$ dans de futurs projets d'investissement réalisés conjointement avec la Société.

Hydro-Québec a investi 661 M\$ par l'intermédiaire d'un placement privé d'actions ordinaires d'Innergex à un prix de 19,08 \$ par action, ce qui représente une prime de 5,0 % du prix moyen pondéré en fonction du volume sur la période de 30 jours au 5 février 2020 et un total de 34,6 millions d'actions (le « placement privé »).

### **NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Innergex est heureuse d'annoncer en date du 27 février 2020 la nomination de Louis Veci à son conseil d'administration. M. Veci agit comme Directeur principal - Exploitation des installations pour Hydro-Québec TransÉnergie qui exploite notamment le réseau de transport d'électricité le plus vaste en Amérique du Nord et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois. Depuis 2009, M. Veci a cumulé les fonctions de Chef - Registre des actifs et de Directeur - Planification financière et contrôleur. Il possède une solide expérience en gestion et en finances. M. Veci est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec à titre de comptable agréé. Il possède également un baccalauréat en administration des affaires (comptabilité publique) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

« Nous sommes heureux d'accueillir M. Louis Veci au sein de notre conseil d'administration », a déclaré M. Jean La Couture, président du conseil d'administration d'Innergex. « Son expérience en exploitation des installations de transport d'électricité sera un atout majeur pour appuyer la stratégie de croissance d'Innergex. Les membres du Conseil se réjouissent à l'idée de collaborer avec M. Veci pour faire avancer les intérêts de la Société. »

## DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le tableau suivant présente les dividendes qui seront versés par la Société le 15 avril 2020 :

Date de l'annonce	Date de clôture des registres	Date du paiement	Dividende par action ordinaire	Dividende par action privilégiée de série A	Dividende par action privilégiée de série C
27 février 2020	31 mars 2020	15 avril 2020	0,1750 \$	0,2255 \$	0,359375 \$

Le 27 février 2020, le Conseil d'administration a haussé le dividende trimestriel de 0,175 \$ à 0,180 \$ par action ordinaire, ce qui correspond à un dividende annuel de 0,72 \$ par action ordinaire.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes ainsi que le rapport de gestion de l'exercice 2019 d'Innergex sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et à la section « Investisseurs » du site Web de la Société à l'adresse [www.innergex.com](http://www.innergex.com).

## CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

La Société tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le vendredi 28 février 2020, à 9 h 00 HNE. Les investisseurs et les analystes financiers sont invités à participer à la conférence en composant le 1 888 231-8191 ou le 647 427-7450 ou en accédant à la webdiffusion à l'adresse <https://bit.ly/37ludRL> ou sur le site Web de la Société à l'adresse [www.innergex.com](http://www.innergex.com). Les membres des médias et du public peuvent assister à la conférence téléphonique en mode écoute seulement. Un enregistrement de la conférence sera disponible après la conférence sur le site Internet de la Société.

## *À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.*

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des parcs solaires, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 68 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 2 588 MW (puissance installée brute de 3 488 MW), dont 37 centrales hydroélectriques, 26 parcs éoliens et cinq parcs solaires. Elle détient également une participation dans sept projets en développement d'une puissance installée nette totale de 296 MW (puissance installée brute de 378 MW), dont deux installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance brute totale de 7 115 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable.

*Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS*

Les états financiers consolidés audités pour les périodes de trois mois et de douze mois closes le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes. La production proportionnelle, les produits proportionnels, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles ajustés, le ratio de distribution et le ratio de distribution ajusté ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

*Produits proportionnels*

Les références à la « quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex dans les produits des coentreprises et des entreprises associées. Les lecteurs sont avisés que la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex ne doit pas être considérée comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS.

Les références aux « Produits proportionnels » dans le présent document visent les produits, plus la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que les produits proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS.

	Périodes de trois mois closes les		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits	143 116	138 252	557 042	481 418
Quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :				
Toba Montrose (40 %)¹	3 087	2 911	28 257	26 174
Shannon (50 %)¹	4 071	2 134	9 629	6 967
Flat Top (51 %)²	6 142	2 550	12 447	7 679
Dokie (25,5 %)¹	3 832	3 382	9 297	8 061
Jimmie Creek (50,99 %)¹	955	1 208	10 929	9 775
Umbata Falls (49 %)	1 256	1 681	4 029	4 635
Viger-Denonville (50 %)	1 472	1 663	5 647	5 862
Duqueco (50 %)³,⁴	5 036	6 896	19 535	12 019
Guayacán (50 %)³,⁴	532	890	2 011	1 213
Pampa Elvira (50 %)³,⁴	612	471	2 118	883
	26 995	23 786	103 899	83 268
<b>Produits proportionnels</b>	<b>170 111</b>	<b>162 038</b>	<b>660 941</b>	<b>564 686</b>

1. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 6 février 2018 au 31 décembre 2018.

2. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018.

3. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

4. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pour la période allant du 3 juillet 2018 ou du 5 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

### *BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté*

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document visent le résultat net auquel est ajouté (duquel est déduit) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres (produits) charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers. Le montant net des autres produits lié aux CIP est inclus dans le BAIIA ajusté. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références à la « marge du BAIIA ajusté » dans le présent document visent le BAIIA ajusté divisé par les produits. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

	Périodes de trois mois closes les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
(Perte nette) bénéfice net découlant des activités poursuivies	(48 049)	18 816	(53 026)	26 215
Charge d'impôt sur le résultat	117 687	26 666	118 851	27 245
Charges financières	61 062	55 020	231 766	195 834
Amortissements	53 021	42 285	194 579	151 256
Dépréciation de frais de développement de projets	8 184	—	8 184	—
BAIIA	191 905	142 787	500 354	400 550
Autres (produits) charges, montant net	(102 004)	6 864	(104 643)	12 183
Quote-part du bénéfice des coentreprises et des entreprises associées	(27 276)	(37 320)	(36 469)	(47 596)
Perte nette latente (profit net latent) sur instruments financiers	40 708	(9 061)	49 933	(12 958)
BAIIA ajusté	103 333	103 270	409 175	352 179
Marge du BAIIA ajusté	72,2 %	74,7 %	73,5 %	73,2 %

### *BAIIA ajusté proportionnel*

Les références à la « quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex dans les du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées.

Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part d'Innergex du montant net des autres produits des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation liés aux CIP. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté proportionnel ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lors de la mise en service du projet éolien Foard City, la mesure du BAIIA ajusté proportionnel a été modifiée pour refléter la génération des CIP des parcs éoliens de la Société et des parcs éoliens des coentreprises et des entreprises associées. Les CIP constituent un facteur important de la performance financière des projets éoliens aux États-Unis et ont été un élément important pour déterminer leur faisabilité économique. Actuellement, ils servent en grande partie au remboursement de capital du financement de partage fiscal de la Société.

	Périodes de trois mois closes les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté	103 333	103 270	409 175	352 179
Quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :				
Toba Montrose (40 %)¹	1 667	1 326	21 713	20 209
Shannon (50 %)¹	2 992	985	4 229	2 804
Flat Top (51 %)²	5 094	894	5 805	2 707
Dokie (25,5 %)¹	3 221	2 804	7 020	6 109
Jimmie Creek (50,99 %)¹	383	747	8 661	8 142
Umbata Falls (49 %)	1 056	1 559	3 234	4 189
Viger-Denonville (50 %)	1 147	1 389	4 565	4 834
Duqueco (50%)³,⁴	3 901	4 894	13 016	8 027
Guayacán (50 %)³,⁴	365	557	1 387	595
Pampa Elvira (50 %)³,⁴	289	(182)	954	(244)
	20 115	14 973	70 584	57 372
CIP alloués aux investisseurs participant au partage fiscal :				
Foard City	11 238	—	11 238	—
Shannon (50 %)¹	3 017	2 546	11 323	9 657
Flat Top (51 %)²	3 581	3 291	14 499	9 476
	17 836	5 837	37 060	19 133
<b>BAIIA ajusté proportionnel</b>	<b>141 284</b>	<b>124 080</b>	<b>516 819</b>	<b>428 684</b>

1. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 6 février 2018 au 31 décembre 2018.

2. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018.

3. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

4. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 3 décembre 2019 et pour la période allant du 3 juillet 2018 ou du 5 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

*Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies*

Les références à « bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies » visent le bénéfice net (la perte nette) découlant des activités poursuivies de la Société auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : (profit net latent) perte nette latente sur instruments financiers, (profit réalisé) perte réalisée sur instruments financiers, charge (économie) d'impôt liée aux éléments ci-dessus, et quote-part (du profit net latent) de la perte nette latente sur les instruments financiers dérivés des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés selon les IFRS exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché et que les variations de la valeur de marché des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée soient inscrites au compte de résultat. L'application de cette norme comptable donne lieu à une volatilité importante des résultats découlant de l'utilisation des dérivés. Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies de la Société vise à éliminer l'incidence des règles de l'évaluation à la valeur de marché sur les instruments financiers dérivés sur les résultats de la Société. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) découlant des activités poursuivies ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Incidence des instruments financiers sur (la perte nette) le bénéfice net	Périodes de trois mois closes les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
(Perte nette) bénéfice net découlant des activités poursuivies	(48 049)	18 816	(53 026)	26 215
<i>Ajouter (déduire) :</i>				
Perte nette latente (profit net latent) sur instruments financiers	40 708	(9 061)	49 933	(12 958)
(Profit réalisé) perte réalisée sur instruments financiers	(241)	6 914	(2 662)	6 092
Dépréciation de frais de développement de projets	8 184	—	8 184	—
(Recouvrement) charge d'impôt liée aux éléments ci-dessus	(9 427)	2 896	(10 117)	4 951
Quote-part du profit net latent sur instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(16 549)	(10 193)	(18 129)	(10 337)
<b>(Perte nette ajustée) bénéfice net ajusté découlant des activités poursuivies</b>	<b>(25 374)</b>	<b>9 372</b>	<b>(25 817)</b>	<b>13 963</b>

#### *Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution*

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme tels que les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou profits réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir la fluctuation des taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets ou la fluctuation du taux de change sur les achats d'équipement. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS.

Les références aux « flux de trésorerie disponibles ajustés » visent les flux de trésorerie disponibles, exclusion faite des charges liées aux projets potentiels et d'éléments non récurrents.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance.

Les références au « ratio de distribution ajusté » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles ajustés, compte tenu de l'incidence du RRD.

Flux de trésorerie disponibles et calcul du ratio de distribution <sup>1</sup>	Périodes de douze mois closes les 31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	240 065	209 390
<i>Ajouter (déduire) les éléments suivants :</i>		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(25 634)	11 019
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(8 752)	(9 652)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(128 691)	(86 079)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup>	(12 679)	(27 984)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 942)	(5 942)
Coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées	266	8 280
Perte finale sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme des couvertures de flux de trésorerie	4 145	6 092
Perte réalisée sur la couverture de base de Phoebe <sup>4</sup>	11 697	—
Recouvrement des dépenses en immobilisations liées à l'entretien et des charges liées aux projets potentiels sur la vente de HS Orka, déduction faite de l'attribution aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>3</sup>	8 242	—
Impôt payé sur le profit intersociétés réalisé	10 594	—
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>93 311</b>	<b>105 124</b>
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	95 046	90 215
Ratio de distribution	102%	86%
<i>Ajuster pour tenir compte des éléments suivants :</i>		
Charges liées aux projets potentiels	12 905	16 719
<b>Flux de trésorerie disponibles ajustés</b>	<b>106 216</b>	<b>121 843</b>
Dividendes déclarés sur actions ordinaires - ajustés selon le RRD	93 422	80 497
<b>Ratio de distribution ajusté</b>	<b>88%</b>	<b>66%</b>

1. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.

2. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications de normes comptables » du rapport de gestion du quatrième trimestre 2019.

3. La vente de HS Orka a permis le recouvrement de dépenses en immobilisations liées à l'entretien et de charges liées aux projets potentiels de 5,7 M\$ et de 9,6 M\$, respectivement, qui avaient été engagées depuis l'acquisition de ce projet en février 2018. Un montant de 7,1 M\$ a été déduit de la somme du recouvrement étant donné qu'il se rapporte à des participations ne donnant pas le contrôle.

4. Compte tenu de leur occurrence limitée (sur la période contractuelle résiduelle de 2 ans), les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe sont réputés ne pas représenter la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innervex.

### Production proportionnelle

Les références à la « quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex de la production des coentreprises et des entreprises associées.

Les références à la « production proportionnelle » dans le présent document visent la production, plus la quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

(en MWh)	Périodes de trois mois closes les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Production	1 793 803	1 396 066	6 509 622	5 086 497
Quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :				
Toba Montrose (40 %)¹	25 902	24 279	269 684	262 318
Shannon (50 %)¹	91 956	82 718	344 892	308 911
Flat Top (51 %)²	109 055	106 859	441 528	312 408
Dokie (25,5 %)¹	30 923	26 301	75 723	68 702
Jimmie Creek (50,99 %)¹	5 659	7 135	93 603	88 504
Umbata Falls (49 %)	16 656	22 306	53 291	59 498
Viger-Denonville (50 %)	9 740	11 058	37 366	38 981
Duqueco (50 %)³,⁴	52 591	69 692	161 752	117 270
Guayacán (50 %)³,⁴	6 212	8 155	21 197	12 145
Pampa Elvira (50 %)³,⁴	3 302	3 203	13 100	6 499
	351 996	361 706	1 512 136	1 275 236
<b>Production proportionnelle</b>	<b>2 145 799</b>	<b>1 757 772</b>	<b>8 021 758</b>	<b>6 361 733</b>

1. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 6 février 2018 au 31 décembre 2018.

2. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et du 23 mars 2018 au 31 décembre 2018.

3. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacán (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

4. Pour la période de trois mois complète en 2019 et en 2018 et pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pour la période allant du 3 juillet 2018 ou du 5 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

### *Information prospective*

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs à la production d'énergie de la Société, à ses projets potentiels, aux développements, à la construction et au financement fructueux (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal), des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'alliance stratégique), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production, les coûts de projets estimés, les produits prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes de demandes de propositions, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par Innergex, à propos notamment, sans s'y limiter, du rendement des projets, de la conjoncture économique et financière, des conditions du marché des capitaux, des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité de ressources en capital et l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de l'obtention des approbations réglementaires et de la cession de certains actifs. Bien qu'Innergex soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date des présentes et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué de presse ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Comme les énoncés prospectifs concernent des circonstances ou des événements futurs, ils comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes intrinsèques. L'information prospective suppose des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats ou le rendement réels soient sensiblement différents de ceux exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à la capacité d'Innergex à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires et à sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, des régimes éoliens et solaires; l'incertitude au sujet du développement de nouvelles installations; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives régissant les dettes actuelles et futures; l'incapacité de réaliser les avantages prévus des acquisitions; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; les fluctuations du taux de change; le fait que les produits provenant de certaines installations vont fluctuer en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité.

Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

**Production prévue**

Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, et pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.

La Société estime la PMLT consolidée en additionnant la PMLT prévue de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. Cette consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe  
 Variations des régimes hydrologiques et éoliens, ainsi que de l'ensoleillement  
 Risque d'approvisionnement en matériel, y compris la défaillance ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues  
 Catastrophes naturelles et cas de force majeure  
 Risques politiques et réglementaires affectant la production  
 Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement affectant la production  
 Variabilité du rendement des installations et pénalités connexes  
 Disponibilité et fiabilité des systèmes de transport d'électricité  
 Litiges

**Produits prévus**

Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le CAÉ conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Dans la plupart des cas, ces contrats définissent un prix de base pour l'électricité produite et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Cela exclut les installations qui reçoivent les produits selon le cours du marché (ou le prix au comptant) de l'électricité, y compris les parcs éoliens Foard City, Shannon et Flat Top, le parc solaire Phoebe et la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Dans la plupart des cas, les CAÉ prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.

Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. La consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue »  
 Dépendance envers les CAÉ  
 Fluctuations des produits de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité  
 Fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité  
 Changements dans la conjoncture économique générale  
 Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants

**BAIIA ajusté prévu**

Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en ajoutant au (déduisant du) bénéfice net (perte nette) la provision liée à (le recouvrement de) la charge d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue » et « Produits prévus »  
 Charges d'entretien imprévues

**BAIIA ajusté proportionnel prévu**

Sur une base consolidée, la Société estime le BAIIA ajusté proportionnel annuel en additionnant le BAIIA ajusté prévu et la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part du montant net des autres produits des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex liée aux CIP.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAIIA ajusté prévu ».

Principaux risques et principales incertitudes

**Intention de payer un dividende trimestriel**

La Société évalue le dividende annuel qu'il entend distribuer en fonction des résultats d'exploitation de la Société, des flux de trésorerie, des conditions financières, des clauses restrictives de la dette, des perspectives de croissance à long terme, de la solvabilité, des tests imposés en vertu du droit des sociétés pour la déclaration de dividendes et autres facteurs pertinents.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAIIA ajusté prévu »

Possibilité que la Société ne puisse déclarer ou payer un dividende

**Coûts de projets estimés, obtention des permis prévue, début des travaux de construction, travaux réalisés et début de la mise en service des projets en développement ou des projets potentiels**

La Société peut faire (dans la mesure du possible) une estimation de la puissance installée potentielle, des coûts estimés, des modalités de financement et du calendrier de développement et de construction pour chaque projet en développement ou projet potentiel fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, en plus d'information sur les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts et du calendrier de construction fournis par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) dont les services ont été retenus pour le projet.

La Société fournit des indications tenant compte d'estimations sur sa position stratégique et sa position concurrentielle actuelles, ainsi que sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et de ses projets potentiels, que la Société évalue compte tenu de son expérience en tant que promoteur.

Incertaines au sujet du développement de nouvelles installations

Exécution par les principales contreparties, par exemple les fournisseurs ou entrepreneurs

Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets

Capacité à obtenir les terrains appropriés

Obtention des permis

Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants

Inflation plus élevée que prévue

Approvisionnement en matériel

Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement

Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres

Risques d'ordre réglementaire et politique

Catastrophe naturelle et cas de force majeure

Relations avec les parties prenantes

Risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers

Résultats du processus de demande de règlements d'assurance

Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable

Capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires

Défaut d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures

Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants

**Intention de répondre à des appels d'offres**

La Société fournit des indications au sujet de son intention de soumettre des offres aux termes d'appels d'offres, compte tenu de l'état de préparation de certains de ses Projets potentiels et de leur compatibilité avec les modalités de ces appels d'offres.

Risques réglementaires et politiques  
Capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires  
Capacité de conclure de nouveaux CAÉ  
Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants  
Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable  
Relations avec les parties prenantes

**Admissibilité aux CIP et aux crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») et point de basculement attendu de la participation au partage fiscal**

Pour certains projets en développement aux États-Unis, la Société a effectué des activités sur place et hors site dans le but de les rendre admissibles pour la pleine valeur des CIP ou des CII et ainsi d'obtenir des participations au partage fiscal. Pour évaluer l'admissibilité potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction réalisés et du moment où ils ont été réalisés. Le point de basculement attendu pour les participations au partage fiscal est déterminé en fonction des PMLT et des produits de chaque projet et est assujéti en outre aux risques connexes mentionnés ci-dessus.

Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres  
Risques réglementaires et politiques  
Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets  
Obtention des permis

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. Les énoncés prospectifs sont présentés à la date du présent communiqué et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

- 30 -

Pour plus de renseignements  
Jean-François Neault  
Chef de la direction financière  
450 928-2550, poste 1207  
jfneault@innergex.com

Karine Vachon  
Directrice – Communications  
450 928-2550, poste 1222  
kvachon@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.  
www.innergex.com